

AFFAIRE N° 4

OBJET - Remplacement du deuxième adjoint supplémentaire.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Notre collègue Gilbert ROYER, actuellement en métropole, a demandé, pour des raisons personnelles, à être remplacé à son poste de Premier adjoint supplémentaire.

Le Conseil Municipal ne comprenant maintenant que deux postes d'adjoint supplémentaire, conformément aux dispositions réglementaires, le poste de Premier adjoint supplémentaire est pourvu par le deuxième adjoint supplémentaire, et le poste de ce dernier devient vacant.

Je vous propose donc aujourd'hui d'élire l'un d'entre vous au poste de deuxième adjoint supplémentaire.

LE MAIRE demande si des candidats veulent se présenter.

M. NANDO fait acte de candidature.

Il est procédé à un vote secret. Le résultat est le suivant :
33 votants - 27 voix pour M. NANDO - 6 bulletins blancs.

LE MAIRE - M. NANDO est donc élu Deuxième adjoint supplémentaire
Nous vous adressons nos félicitations.

Applaudissements.

M. NANDO - Je remercie mes collègues et le Conseil Municipal de cette marque de confiance. Je voudrais vous réaffirmer ma volonté, qui est de faire le maximum auprès de la population sportive dionysienne, afin que l'image de marque de la municipalité soit maintenue.

reçu à la Prefecture
de La Réunion
Le 8. Sept. 1982